



Heriter de biens sans pouvoir payer droits successoraux

Par **valparaiso**, le **30/12/2015 à 16:32**

bonjour, Dans le cas de neveux, uniques héritiers d'une tante, qui laisse quelques biens immobiliers mais peu de liquidités. Comme, dans leur cas, les droits fiscaux à payer sont de 60% et donc élevés. Si les héritiers n'ont pas les liquidités disponibles pour les payer; est-ce qu'ils seront juridiquement dans l'impossibilité de vendre ces biens ? Sinon, leur est-il possible de demander au fisc un délai de paiement, de telle sorte à en obtenir, du notaire, un titre de propriétaires indivisaires, puis de pouvoir les vendre ? merci.

Par **amajuris**, le **30/12/2015 à 16:55**

bonjour, les droits de successions pour les neveux sont de 55% sur la totalité du patrimoine transmis, après un abattement de 7967 €. vous pouvez demander des délais de paiement mais vous devez apporter une offre de garanties (hypothèque sur un immeuble, par exemple), et moyennant le versement d'intérêts. salutations